



Guy Faure, Yuna Chiffolleau, Frédéric Goulet, Ludovic Temple et Jean-Marc Touzard (dir.)

Innovation et développement dans les systèmes agricoles et alimentaires

Éditions Quæ

Chapitre 13 - L'abattoir, de l'usine à la ferme. Éthique et morale dans les dynamiques d'innovation des systèmes agroalimentaires

Sébastien Mouret et Jocelyne Porcher

Éditeur : Éditions Quæ
Lieu d'édition : Éditions Quæ
Année d'édition : 2018
Date de mise en ligne : 30 janvier 2020
Collection : Synthèses
ISBN électronique : Synthèses



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée

Date de publication : 28 juin 2018

Référence électronique

MOURET, Sébastien ; PORCHER, Jocelyne. *Chapitre 13 - L'abattoir, de l'usine à la ferme. Éthique et morale dans les dynamiques d'innovation des systèmes agroalimentaires* In : *Innovation et développement dans les systèmes agricoles et alimentaires* [en ligne]. Versailles : Éditions Quæ, 2018 (généré le 31 janvier 2020). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/quæ/25586>>.

Partie 4

Évaluation des effets
des innovations

L'abattoir, de l'usine à la ferme. Éthique et morale dans les dynamiques d'innovation des systèmes agroalimentaires

SÉBASTIEN MOURET ET JOCELYNE PORCHER

Résumé. L'objectif de ce chapitre est de clarifier la place de la morale dans les processus d'innovations. Rendre compte d'innovation(s) responsable(s), une catégorie aujourd'hui centrale dans le champ des politiques de l'innovation, c'est comprendre comment la responsabilité morale, qui est au cœur de la problématisation de l'agriculture et de l'alimentation, génère des innovations. L'évaluation est ici envisagée selon une démarche descriptive. Elle porte une attention particulière aux jugements moraux des acteurs. À l'appui des résultats d'une démarche de recherche-action sur les alternatives à l'abattage industriel des animaux d'élevage, le chapitre montre comment des éleveurs placent leur responsabilité morale à l'égard de leurs bêtes au cœur d'un processus d'innovation, l'abattage à la ferme. Plus largement, il invite à réhabiliter les savoirs de sens commun sur la morale face à la montée de l'expertise éthique, tant dans l'évaluation des innovations que dans la transformation des rapports aux animaux dans nos sociétés.

L'un des principaux enjeux actuels pour l'agriculture, comme pour l'alimentation, est de développer des innovations qualifiées de responsables. Si la responsabilité occupe une place centrale dans les programmes européens de financement de la recherche¹ et les politiques d'innovation², c'est parce qu'elle est au cœur même des

1. *Responsible Research and Innovation* (<http://www.horizon2020.gouv.fr/cid84192/recherche-innovation-responsable-version-actualisee-de-la-declaration-de-rome.html>)

2. Une innovation responsable peut être définie comme une innovation où les acteurs, en transparence avec la société, considèrent les conséquences possibles de son processus et de ses produits, [...] *avec le souci de l'acceptabilité (éthique), de la durabilité et de la désirabilité sociale* [...] (Von Schomberg, 2011).

questions de développement dans les sociétés occidentales industrialisées. Or, dans la plupart des travaux consacrés aux innovations dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation, l'éthique et/ou la morale sont peu traitées.

L'objectif de cet article est de mettre en évidence le fait que la morale possède une fonction non seulement régulatrice, mais surtout génératrice d'innovations. La notion de responsabilité morale participe notamment à la production d'innovations dont elle peut constituer la rationalité première. L'enjeu est ici d'éclairer la place de la morale dans les choix innovants des acteurs et dans les processus d'innovation.

L'innovation, en effet, ne suffit plus en elle-même à légitimer la mise en œuvre de nouvelles technologies. Invoqués pour justifier des changements sociotechniques, les arguments du genre « c'est nouveau, donc c'est forcément mieux » ou « on n'arrête pas le progrès », selon lesquels l'innovation serait en soi vertueuse et bénéfique pour tous, sont considérés comme insuffisants et inconsistants. L'exigence morale résulte en grande partie du constat des conséquences négatives des innovations fondées sur la technique, qui ne sont pas neutres d'un point de vue éthique car elles ont accru de manière critique la vulnérabilité des humains et de la nature (Jonas, 1990).

Sur ce point, dans le secteur des productions animales, forme industrielle et intensifiée des rapports de travail avec les animaux d'élevage, les innovations techniques ou organisationnelles de ces dernières décennies sont l'une des causes de la dégradation et de la destruction des ressources environnementales (pollution, émission de gaz à effet de serre, disparition d'espèces, etc.). Par ailleurs, les innovations liées à l'industrialisation des activités d'élevage sont cause de souffrances, non seulement pour les animaux, mais aussi pour les humains au travail (Porcher, 2002a ; Mouret, 2010 et 2012a). La souffrance au travail est d'ordre moral : elle résulte de la violence du travail avec les animaux et avec la nature mais aussi de l'accroissement des inégalités entre les agriculteurs, donc de la paupérisation d'une part croissante d'entre eux.

Après être revenus sur la distinction entre éthique et morale, nous nous intéresserons aux articulations entre morale et innovation dans l'évolution des rapports aux animaux pour la production alimentaire. Nous éclairerons ces articulations à partir d'un exemple de processus d'innovation appuyé sur des ressorts moraux, à savoir la recherche-action pour l'innovation intitulée « Quand l'abattoir vient à la ferme ».

►► Éthique ou morale ?

Éthique et morale recouvrent-elles un même concept ? Faut-il les différencier ? Il n'est pas si facile d'apporter une réponse claire à ces questions. Il est courant de distinguer ces deux notions en donnant à la morale un sens plus normatif, voire universel, renvoyant à des droits, des règles, des principes ou des maximes, contrairement à l'éthique, qui aurait une visée plus subjective et réflexive, renvoyant à des désirs, des intérêts, etc. Cette opposition recoupe, pour partie, une distinction centrale, dans les sciences sociales et humaines, entre les normes et les valeurs, quoique cette distinction soit parfois récusée, par exemple, par l'éthique située (Dewey, 2011). La sociologie de l'éthique (Isambert *et al.*, 1978) privilégie la notion d'éthique à celle de morale, non seulement pour se prémunir des excès du moralisme, mais

également parce que l'éthique apparaît comme une notion plus large et dynamique – la morale désignant au contraire des systèmes rigides de normes rattachées à des valeurs. Néanmoins, le terme « éthique » contient également, pour le sens commun, une dimension déontologique (ou normative).

L'éthique appliquée, courant de la philosophie morale, prend la forme d'une sorte de science sur la morale à propos des affaires humaines, ou non humaines, dont le contenu revêt un caractère quelquefois doctrinal. Elle se caractérise par un ensemble fragmenté de champs disciplinaires (bioéthique, éthique animale, éthique environnementale, etc.) dont les approches sont, pour la plupart, normatives à priori. On peut considérer que l'essor de l'éthique appliquée participe, plus largement, d'une inflation de l'éthique dans les sociétés occidentales, symptôme d'une moralisation des divers domaines d'activités humaines. Sous prétexte qu'il n'y aurait plus, ou pas assez, de morale dans l'organisation de ces activités, des comités d'éthiques, des chartes éthiques, des labels éthiques et des guides de bonnes pratiques se multiplient depuis plusieurs années, pour y réintroduire des règles morales. L'agriculture, comme l'alimentation, n'échappe pas à ce processus de rationalisation morale.

Il n'y aurait donc, à priori, pas lieu de maintenir ou de renforcer une distinction entre ces deux termes. Leurs sens tendent à se confondre, et leur emploi peut se faire de manière indifférenciée (Canto-Sperber et Ogien 2004 ; Pharo, 2004).

Dans ce chapitre, toutefois, nous nous appuyons sur la distinction proposée par Ricœur, pour rendre compte de la place respective de l'éthique et de la morale dans l'émergence d'une proposition innovante, celle de l'abattage à la ferme. Pour Ricœur (1990), l'éthique renvoie à un objectif, à la fois commun et individuel, d'une vie bonne et juste, c'est-à-dire à [...] *une visée de la vie bonne, avec et pour les autres, dans des institutions justes*. La morale, quant à elle, est [...] *l'articulation de cette visée dans des normes caractérisées à la fois par la prétention à l'universalité et par un effet de contrainte* (Ricœur, 1990). L'éthique est une intention, la morale une praxis. Ricœur établit une primauté de l'éthique sur la morale, ainsi que la nécessité pour l'éthique de passer par la morale. De son point de vue, [...] *la morale ne constituerait qu'une effectuation limitée, quoique légitime et même indispensable, de la visée éthique, et l'éthique en ce sens envelopperait la morale* (Ricœur, 1990). L'éthique peut donc être vue comme un projet de société, un projet de vie en commun, la morale représentant les moyens de concrétiser ce projet en matière de valeurs appuyées sur les notions de bien et de mal, de juste et d'injuste.

» Morale et innovation

L'un des principaux débats sur les innovations dans le domaine agroalimentaire, comprenant des innovations technologiques controversées telles que les organismes génétiquement modifiés, porte sur leur évaluation éthique (Reber, 2011). L'évaluation éthique vise à infléchir la rationalité instrumentale des innovations par la restauration d'une rationalité morale, de manière à réduire leurs conséquences sensibles négatives sur l'environnement, humain ou non humain. Autrement dit, elle vise à réguler le travail par la morale (Habermas, 1990) et peut donc être vue comme un instrument de moralisation des innovations (voir le chapitre 2).

Comment juger du caractère « bon », ou « à moindre risque », d'innovations techniques ? Investir la question de l'évaluation éthique des innovations, c'est s'intéresser aux formes de jugements et de systèmes de valeurs qui participent d'un processus d'innovation, c'est-à-dire aux processus par lesquels des inventions techniques deviennent des innovations moralement acceptables. L'évaluation se complexifie, à la fois sur un plan éthique et politique, lorsqu'elle prend une forme inclusive. L'inclusion d'acteurs de la société civile dans les processus d'évaluation des innovations trouve son origine dans une crise de légitimité des sciences à gérer seules les innovations, y compris à les évaluer sur un plan éthique. Elle traduit une remise en cause de l'hégémonie des experts (Reber, 2011 ; Pellé et Reber, 2016) dans les innovations et dans les débats sur l'éthique. Par exemple, la définition des normes relatives au bien-être animal, tant dans le domaine de l'agroalimentaire que dans celui de la recherche biomédicale, résulte en grande partie de l'influence d'experts. Des groupes de chercheurs, d'horizons disciplinaires divers, se sont vu confier la tâche de clarifier les problèmes moraux que pose l'utilisation d'animaux d'élevage et d'expérimentation et de proposer aux institutions publiques des pistes de réflexion et d'action dans leurs prises de décision.

Il est nécessaire de prendre en compte la pluralité des dimensions dans les jugements moraux, et les distinctions qui peuvent être opérées. Des distinctions peuvent être faites, par exemple, entre le jugement moral qui porte sur le processus d'innovation et celui qui porte sur l'innovation elle-même. Par exemple, si on doit évaluer, d'une part, l'utilisation de plantes génétiquement modifiées dans l'acquisition de connaissances sur la croissance des plantes et, d'autre part, la culture d'organismes génétiquement modifiés en plein champ, on peut opérer une distinction de jugement moral ou, au contraire, ne pas l'intégrer et placer les deux phénomènes sur la même échelle morale, en considérant que, quels que soient le but et les conséquences possibles de l'innovation, c'est déjà un mal en soi que de manipuler le vivant.

Si l'innovation doit passer par la morale – ce que souligne l'importance de l'évaluation –, la morale serait aussi source d'innovation. Elle en serait un ressort essentiel. C'est du moins ce que laissent entendre certains discours pour répondre aux enjeux environnementaux, appelant à la mise au point de technologies « vertes », fondées, par exemple, sur l'utilisation de l'énergie solaire ou éolienne pour lutter contre le réchauffement climatique. Ces innovations technologiques sont également motivées par des raisons économiques et politiques. Mais elles donnent du poids à la rationalité morale et non plus seulement à la rationalité économique. C'est aussi ce que révèlent, d'une autre manière, des innovations agroalimentaires fondées sur le commerce équitable (Ferrando Y Puig et Giamporcaro-Saunière, 2005 ; Le Velly, 2017). Ce type de commerce s'est mis en place en réponse à une prise de conscience des inégalités sociales entre les consommateurs des pays industrialisés et les producteurs des pays en développement. La solidarité est le ciment éthico-social des relations du réseau d'acteurs sur lequel repose cette innovation.

La transformation du statut moral des animaux dans nos sociétés industrialisées entraîne toute une série (ou grappe) d'innovations qui s'inscrivent dans des économies de production et de service (Porcher, 2011 et 2017). Ces innovations sont inclusives ou exclusives, selon qu'elles contribuent à maintenir les animaux dans le champ du travail, ou à les en exclure. Les premières revalorisent le travail

des animaux, offrent de nouveaux services (assurance pour animaux, retraite...), créent des labellisations (mentionnant la prise en compte du bien-être animal ou de l'éthique), mettent en place de nouvelles organisations du travail (abattage à la ferme) ou modifient la nature même des contributions animales (thérapie assistée par les animaux, ou zoothérapie). Les secondes, au contraire, répondent à des logiques de substitution d'artefacts et d'ersatz (robots ou humains « augmentés », substituts alimentaires ou viande produite *in vitro*) aux animaux ou aux produits d'origine animale.

Des innovations de substitution émergent dans un contexte de controverses autour de l'alimentation carnée, dans lesquelles la responsabilité morale à l'égard des animaux et, plus largement, à l'égard de la nature, tient une place centrale. La substitution prend la forme d'un processus d'indépendance croissante des humains envers les animaux d'élevage, indépendance dont on peut considérer qu'elle nécessite des innovations agroalimentaires majeures. La production de laits végétaux, d'aliments simili-carnés, de compléments alimentaires végétaux (spiruline, par exemple), ainsi que l'essor de systèmes agricoles bio-végétaliens (agriculture sans élevage) participent d'un processus de transformation de l'agriculture et de l'alimentation axé sur le tout végétal, dans lequel l'animal n'a plus sa place. La substitution des protéines végétales aux protéines animales est vue comme un remède à la violence subie par les animaux d'élevage et à leur souffrance. Par ailleurs, les recherches sur l'entomophagie (production et consommation d'insectes), ainsi que sur la viande *in vitro* (culture de cellules musculaires prélevées chez des animaux vivants), visent à substituer la production et la consommation de protéines « indemnes de souffrances » à celles de produits animaux. Ces innovations substitutives résultent non seulement de la critique venue des mouvements de défense de la cause animale à l'encontre de l'utilisation d'animaux pour l'alimentation humaine, mais aussi de stratégies adaptatives d'acteurs économiques des filières industrielles agroalimentaires. Autrement dit, la substitution a donc au moins autant à voir avec le capitalisme qu'avec le véganisme (Porcher, 2013 ; Porcher, à paraître).

Après avoir évoqué brièvement ces innovations alimentaires visant à exclure les animaux de notre alimentation, nous allons nous intéresser plus particulièrement à une innovation inclusive et montrer, à travers l'exemple d'une recherche-action-innovation sur l'abattage à la ferme, comment la responsabilité morale à l'égard des animaux constitue le cœur d'une démarche d'innovation pour un élevage durable. Cela requiert dans un premier temps de revenir rapidement sur quelques éléments clés de la dynamique d'industrialisation de l'élevage.

►► Quand l'abattoir vient à la ferme : une recherche-action pour l'innovation fondée sur des valeurs morales

Les abattoirs, petits ou grands, tels qu'ils fonctionnent actuellement sont remis en cause par de nombreux éleveurs, en raison de leur opacité et de leur violence, potentielle ou avérée, envers les animaux. Les doutes que ces abattoirs génèrent sont cause de souffrance morale chez les éleveurs, notamment chez ceux qui travaillent en vente directe ou en circuits courts et se revendiquent d'une agriculture paysanne

(Porcher *et al.*, 2014). Un nombre croissant d'éleveurs, avec le soutien informé de leurs clients, choisissent donc d'abattre leurs animaux à la ferme, de façon illégale, risquant ainsi six mois de prison, 15 000 € d'amende, et la perte des aides agricoles, entre autres.

L'ancrage de la relation de travail entre éleveurs et animaux, et plus largement celui de nos relations domestiques avec les animaux, dans le triptyque du don selon Mauss (2007) – donner – recevoir – rendre –, permet de comprendre cette transgression de la réglementation. Élever des animaux, ce n'est pas seulement produire selon des critères d'efficacité technique et économique. C'est aussi, et surtout, vivre ensemble entre humains et animaux. La rationalité morale de la relation de travail en élevage est fondée sur un don d'une *vie bonne* (pour reprendre l'expression de Ricœur) aux animaux. Ce don est autant un acte de légitimation de leur mise à mort à des fins alimentaires (Porcher, 2002b) qu'un geste de gratitude à leur égard, pour la vie qu'ils donnent aux humains, puisque [...] *se nourrir; c'est vivre* (Mouret, 2012b). C'est dans le cadre de ces rapports de don que la mort des animaux prend son sens et que la critique des éleveurs à l'égard des abattoirs peut être comprise.

Donner une bonne vie, donner une bonne mort

Le don d'une *vie bonne* participe d'une attention morale des éleveurs à l'égard de leurs animaux, qui ne s'arrête pas aux portes des abattoirs. L'intention éthique des éleveurs qui résistent à la contrainte réglementaire de conduire les animaux à l'abattoir est de donner également une bonne mort à leurs animaux. La mort représente le terme, et non le but, de leurs relations de travail avec les animaux et de leur investissement pour leur donner une bonne vie. La mort des animaux ne peut être bonne qu'à condition que leur vie ait été aussi bonne que possible et que l'abattage s'opère dans des conditions respectueuses des animaux. Or, l'abattoir, du fait de son caractère majoritairement industriel, ne permet pas de donner cette bonne mort. La visée éthique de donner une bonne mort étant prioritaire pour ces éleveurs, ceux-ci mettent en place diverses pratiques (abattage *in situ* dans une salle dédiée, abattage au pré, achat sur internet d'équipements *ad hoc*, comme un matador) qui contreviennent à la législation en vigueur, mais qu'ils estiment appropriées et indispensables sur un plan moral, en l'absence d'autres alternatives plus propices à l'accomplissement de la visée d'une bonne mort.

Donner une bonne mort, c'est donc faire des choix moraux. C'est tout d'abord assumer sa responsabilité dans le fait de donner la mort, c'est-à-dire ne pas abandonner les animaux. Cela ne veut pas dire nécessairement donner la mort soi-même, mais mettre en place les conditions de possibilités de l'exercice de sa responsabilité. Donner une bonne mort, c'est aussi éviter toute souffrance aux animaux, que celle-ci soit relative à l'accomplissement pratique des gestes techniques que sont l'étourdissement et la saignée ou qu'elle soit due, avant leur passage de vie à trépas, au retrait des bêtes de leur environnement social d'appartenance, à savoir leur troupeau. C'est pourquoi l'abattage au pré, à la bergerie ou à l'étable, au milieu des autres animaux, est considéré comme une bonne pratique. Donner une bonne mort, c'est aussi donner la mort pour de bonnes raisons. C'est pourquoi le gâchis qui est fait à l'abattoir, d'une partie non négligeable des carcasses, est considéré

comme immoral. L'animal ne doit pas être mort pour rien. Cela signifie que sa carcasse doit être utile de la tête aux pieds. Ainsi que l'exprime une éleveuse : « on ne gaspille pas, ça a coûté une vie ».

Innover pour répondre à un problème moral

Comment favoriser les innovations en matière d'abattage des animaux en s'appuyant sur les enjeux moraux portés par les relations entre humains et animaux ? Comment générer un processus d'innovation qui vise à rendre légales des pratiques aujourd'hui illégales, et pourtant fondées sur des valeurs morales ?

En 2005, à la suite d'enquêtes auprès d'éleveurs et de travailleurs en abattoir, mettant en évidence la force des enjeux moraux dans la problématique des abattoirs, avait été publié un article proposant un concept de camion abattoir, élaboré avec l'aide d'un étudiant designer (Porcher et Daru, 2005). Les résultats des enquêtes mettaient en évidence, d'une part, chez les travailleurs en abattoir, le regret de faire un mauvais boulot dans le traitement des animaux mais également dans le traitement de la viande (« vite fait, mal fait ») et, d'autre part, les résistances latentes des éleveurs à déléguer l'abattage de leurs animaux à des abattoirs peu respectueux des animaux. Cette proposition en 2005 était apparemment prématurée et son auteure a été invitée par la direction générale de l'Alimentation à cesser de promouvoir de tels outils, compte tenu qu'ils étaient interdits par la réglementation.

Presque dix ans plus tard, en 2013, suite à de nouveaux résultats d'enquêtes auprès d'éleveurs, notamment en vente directe et en circuits courts, témoignant de l'actualité persistante de la résistance des éleveurs à l'usage de l'abattoir, voire de sa cristallisation dans des refus plus affirmés, nous avons organisé des enquêtes collectives auprès d'éleveurs. Ces enquêtes ont donné lieu à l'édition d'un ouvrage (Porcher *et al.*, 2014) présentant non seulement une synthèse critique des abattoirs mais aussi des propositions alternatives des éleveurs, comme l'abattage à la ferme grâce à un abattoir mobile, ou la reprise d'abattoirs de proximité. Considérant que les verrous à la mise en place de ces alternatives étaient réglementaires, nous avons adressé l'ouvrage à une centaine de députés et de sénateurs concernés par les questions agricoles. Nos envois sont restés sans réponse. En 2014 également, nos propositions pour une dynamique d'innovation dans l'abattage des animaux sont donc restées dans les placards.

En 2015, la Fédération associative de l'emploi agricole et rural (Fadear), suite à nos enquêtes et dans la dynamique de mobilisation que nous avons amorcée, a déposé un projet Casdar³, qui a été rejeté. Il a été redéposé en 2016, et rejeté à nouveau, en dépit du contexte médiatique critique des abattoirs.

Nous avons alors décidé de mettre en place une recherche-action pour l'innovation⁴, en marge de ce qui est désigné aujourd'hui sous le terme de *living labs*. Pour innover dans ce domaine de l'abattage des animaux et pour convaincre les pouvoirs publics, les demandes morales des seuls éleveurs ne suffisaient visiblement pas, il fallait leur

3. Projets pour le développement agricole et rural financés par le ministère de l'Agriculture.

4. Il s'agit d'une recherche-action finalisée dès son origine par un objectif d'innovation.

adjoindre les demandes morales d'autres acteurs, tels que des consommateurs, des associations de protection des animaux, des vétérinaires, des bouchers..., et passer par d'autres canaux que le livre ou le dépôt de projets de recherche et développement. Cette recherche-action pour l'innovation a pris forme dans un collectif, puis dans une association dénommée « Quand l'abattoir vient à la ferme »⁵, et a été rendue visible *via* un site internet et une page Facebook⁶. Le collectif est composé d'éleveurs et de collectifs d'éleveurs, de chercheurs, d'associations de protection animale, d'associations de consommateurs (BioWhere, Nature et Progrès, Demeter), de vétérinaires (appartenant au Groupement d'interventions et d'entraide Zone verte et vétérinaires indépendants), de bouchers, de journalistes, de cinéastes, et de citoyens sans appartenance spécifique. Par ailleurs, près de 1 300 personnes⁷ ont affiché *via* internet leur soutien à ce collectif⁸. L'objectif premier de cette recherche-action pour l'innovation est de faire lever les verrous réglementaires qui empêchent les éleveurs intéressés d'expérimenter, de façon autonome, l'usage d'équipements permettant l'abattage des animaux à la ferme. Alors que notre action prenait lentement corps dans l'espace public, l'impact dans les médias de vidéos dénonçant l'élevage, produites par des associations abolitionnistes et largement diffusées, a accéléré notre propre impact et a permis d'opposer aux injonctions morales des militants prônant l'abolition de l'élevage des pistes de réflexion plus complexes.

Le buzz médiatique entretenu autour de ces vidéos a notamment permis la mise en place d'une commission de l'Assemblée nationale portant sur les abattoirs. Nous avons pu au sein de cette commission⁹, en tant que collectif portant une innovation majeure en élevage, être auditionnés et montrer l'articulation entre les positions morales implicites des éleveurs, leur déontologie et leurs pratiques d'abattage, illégales mais morales de leur point de vue. Nous avons aussi pu montrer qu'il existait des alternatives viables aux méthodes d'abattage actuelles.

Innover, c'est faire l'exercice de la critique

Pour les éleveurs, s'engager dans un processus d'innovation illégal constitue un acte de désobéissance civile (Ogien et Laugier, 2011). La transgression à la réglementation qui encadre l'abattage des animaux d'élevage traduit un refus de la part des éleveurs, exprimé de façon non violente, collective et publique, de se conformer à la loi, parce qu'ils la jugent indigne et illégitime, et parce qu'elle ne leur permet pas de répondre à la visée éthique inhérente à leur relation de travail aux animaux.

Cette opposition à la loi se caractérise par une profonde asymétrie des positions des acteurs dans ce rapport de force qui oppose, d'un côté, un collectif porteur d'une

5. Cette action a débuté en septembre 2015 à l'initiative de Jocelyne Porcher et de Stéphane Dinard, éleveur en Dordogne.

6. <https://fr-fr.facebook.com/Quand-labattoir-vient-%C3%A0-la-ferme-1684101585156112/>;
<https://abattagealternatives.wordpress.com/>

7. Chiffre d'avril 2018.

8. Du fait de son succès, le collectif « Quand l'abattoir vient à la ferme » a pris, depuis septembre 2017, un statut d'association, ce qui lui permet de recevoir des dons et des financements, publics ou privés.

9. La commission de l'Assemblée nationale sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie, présidée par M. Olivier Falorni, a auditionné Mme Jocelyne Porcher (Institut national de la recherche agronomique) et M. Stéphane Dinard (agriculteur) le 16 juin 2016.

proposition innovante – l'abattage à la ferme – et, de l'autre, l'appareil législatif en charge de l'encadrement de l'abattage des animaux d'élevage. Cette asymétrie révèle, *a contrario*, la puissance des engagements moraux des éleveurs à l'égard de leurs animaux. Car cet engagement moral a un prix. Il constitue un risque juridique et économique. Ces éleveurs peuvent tout perdre, sauf leur dignité. Car ce qui est légal c'est le modèle industriel, comme le rappelle un député à Stéphane Dinard, lors de son audition à la commission « abattoirs » de l'Assemblée nationale : « Nous sommes à l'Assemblée nationale, là où on fait la loi. Or, vous venez nous dire que vous travaillez dans l'illégalité, et vous mettez en cause ceux qui travaillent dans la légalité selon un autre modèle, industriel certes, mais que la société a voulu à un moment donné¹⁰ ». À quoi Stéphane Dinard répond : « Il faut changer la loi. ».

Le dispositif de recherche-action pour l'innovation par lequel s'opère ce processus d'innovation vise à mettre en partage, et sur la place publique, des épreuves existentielles (Boltanski, 2009), marquées par les expériences douloureuses d'éleveurs confrontés à l'impossibilité de donner une bonne mort à leurs animaux, voire de continuer à exercer leur métier. La recherche-action pour l'innovation a permis non seulement de formuler ces expériences douloureuses des éleveurs à partir du thème de la souffrance éthique au travail (Dejours, 1998), mais aussi de rassembler les volontés de changement de ces acteurs, donc de rendre visible ce qui était dispersé et invisible. Le collectif constitué sert d'appui aux éleveurs pour qu'ils s'engagent dans une opération critique et portent des revendications relatives à l'abattage à la ferme.

Pour les chercheurs, il s'agit de faire du questionnement moral des éleveurs et des autres acteurs impliqués une question de recherche portant sur les dynamiques d'innovation générées par des questions morales. Mais ce questionnement, hors du cadre ordinaire des systèmes dominants acceptés comme tels, est entaché et suspecté de non scientificité.

De notre point de vue, pour innover en matière d'abattage des animaux dans le sens de la volonté éthique des éleveurs qui désirent retrouver la maîtrise de leur travail, il faut donc en premier lieu désobéir. Désobéir à la loi, désobéir à l'injonction de neutralité axiologique et politique de la recherche. Il faut le rappeler, si la loi était respectée de tout temps et par tout le monde, rien ne changerait jamais. C'est parce qu'il y a, à un moment donné, des personnes qui désobéissent à la loi et mettent en évidence ses défauts, que la loi peut changer. Cela vaut pour la loi, dans son sens juridique, et aussi pour les règles appliquées dans une profession appuyée sur un consensus implicite.

Une innovation et une recherche responsables

La recherche-action pour l'innovation sur l'abattage à la ferme, telle que présentée dans cet article, peut être considérée comme une recherche et une innovation responsables. La responsabilité morale est au cœur même de ce dispositif d'innovation. Cette dernière revêt différentes formes. Pour les éleveurs, comme pour les autres

10. Audition du 16 juin 2016, par la commission de l'Assemblée nationale sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie.

acteurs du collectif (chercheurs, consommateurs, militants de la protection animale, vétérinaires, etc.), il s'agit non seulement de répondre à « l'appel » des animaux, que l'abattage industriel plonge dans la souffrance, mais aussi de répondre de la vie et de la mort de ces animaux, envers lesquels ils se sentent moralement obligés. Pour un nombre croissant de citoyens, manger de la viande devient un problème moral (Neron de Surgy et Porcher, 2017). La souffrance des animaux et leur mise à mort sont les deux nœuds de ce problème moral.

Par ailleurs, la critique construite par l'intermédiaire de ce dispositif de recherche-action contraste avec la critique des rapports entre humains et animaux faite par les animalistes, qui imprègne le débat contemporain sur ce qu'il est convenu d'appeler la « question animale ». Envers quels êtres de la nature notre responsabilité morale doit-elle se tourner ? Comment être moralement responsables à leur égard ? La réponse à ces questions se fait essentiellement à partir des sciences, sur fond de moralisme (Hache et Latour, 2009). Philosophes et juristes se voient confier la tâche, quand ils ne s'en emparent pas d'eux-mêmes pour la confisquer, de statuer sur la valeur morale des êtres non humains, donc de définir le périmètre de notre responsabilité morale et ses variations internes. L'influence de l'éthique animale (Jeangène Vilmer, 2008) dans le débat sur la question animale témoigne de ce découpage des faits et des valeurs. Les approches normatives à priori de cette discipline – et plus largement les approches des *Animal Studies* – sont détachées de la réalité morale des relations entre humains et animaux, donc de la relation de travail entre éleveurs et animaux.

Par son caractère inclusif, le dispositif de recherche-action pour l'innovation dont il a été question ici permet de restaurer les savoirs de sens commun sur la morale, donc d'infléchir le moralisme. L'inclusion des éleveurs permet de donner du poids et de l'importance à la manière dont des profanes investissent la question du bien et du mal, du juste et de l'injuste, à propos de la vie et de la mort des animaux. Le dispositif de la recherche-action pour l'innovation transforme les conditions, à la fois sociales et politiques, d'exercice de leur sens critique, donc de leur sens moral.

►► Conclusion

Prendre en compte l'éthique et la morale dans les dynamiques d'innovation en agriculture et dans l'évaluation de leurs propriétés est une nécessité car, d'une manière explicite ou non, chercheurs et acteurs du monde agricole sont, comme tous les acteurs sociaux, bien souvent mus par des ressorts moraux (Mauss, 2007). Or, en agriculture, les mobiles moraux, pas plus que les mobiles affectifs, ne sont évidents à exprimer, ni évidents à entendre. C'est pourquoi ils restent souvent dans l'ombre. L'éthique et la morale ne sont pourtant pas des domaines réservés aux experts de l'éthique ; au contraire, pourrait-on dire, elles sont trop importantes pour rester entre leurs seules mains. Vivre, travailler, c'est philosopher. Ce que montre avant tout la recherche-action pour l'innovation « Quand l'abattoir vient à la ferme », c'est que philosopher est une activité bien mieux partagée que ne le pensent les experts. Et c'est alors dans un processus ascendant qu'il faudrait reconsidérer la place de l'éthique et de la morale dans les innovations en agriculture. De plus, ce chapitre

montre que plutôt que de partir d'une définition à priori de la notion d'innovation responsable, démarche aujourd'hui suivie dans les évaluations de l'innovation, il convient de partir de la notion de responsabilité morale et, plus largement, de morale, telle qu'elle se déploie dans le cours de la vie sociale, pour comprendre, à l'appui d'une approche sociologique, comme l'illustre la recherche-action pour l'innovation, son rôle dans les processus d'innovation.

► Références bibliographiques

- Boltanski L., 2009. *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*. Gallimard.
- Canto-Sperber M., Ogien R., 2004. *La philosophie morale*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Dejours C., 1998. *Souffrance en France. La banalisation de l'injustice sociale*, Seuil, Paris.
- Dewey J., 2011. *La formation des valeurs*, La Découverte, Paris.
- Ferrando Y Puig J., Giamporcaro-Saunière S., 2005. *Pour une « autre » consommation. Sens et émergence d'une consommation politique*, L'Harmattan, Paris.
- Habermas J., 1990. *La technique et la science comme idéologie*. Gallimard, Paris.
- Hache E., Latour B., 2009. Morale ou moralisme ? Un exercice de sensibilisation. *Raisons politiques*, 2(34), 143-165.
- Isambert F-A., Ladrière P., Terrenoire J-P., 1978. Pour une sociologie de l'éthique. *Revue française de sociologie*, 19(3), 323-339.
- Jeangène Vilmer J-B., 2008. *Éthique animale*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Jonas H., 1990. *Le principe de responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*, Champs Flammarion.
- Le Velly R., 2017. *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs. Une promesse de différence*, Presses des Mines, Paris.
- Mauss M., 2007/1923. *Essai sur le don*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Mouret S., 2010. Détruire les animaux inutiles à la production : une activité centrale du point de vue de la souffrance éthique des salariés en production porcine industrielle. *Travailler*, 24(2), 73-91.
- Mouret S., 2012a. *Élever et tuer des animaux*, Presses Universitaires de France.
- Mouret S., 2012b. La valeur morale d'un animal. Esquisse d'un tableau en forme de dons de vie et de mort. Le cas des activités d'élevage. *Revue du Mauss*, 39, 465-486.
- Neron de Surgy O., Porcher J., 2017. *Encore carnivores demain ? Quand manger de la viande pose question au quotidien*, Éditions Quæ, Versailles.
- Ogien A., Laugier S., 2011. *Pourquoi désobéir en démocratie ?* La Découverte.
- Pellé S., Reber B., 2016. *Éthique de la recherche et innovation responsable*, Iste Éditions.
- Pharo P., 2004. *Morale et sociologie. Le sens et les valeurs entre nature et culture*, Gallimard.
- Porcher J. (coord), 2017. *Travail animal, l'autre champ du social*. *Écologie et politique*, 54, Éditions Le Bord de l'eau.
- Porcher J., 2002a. *Éleveurs et animaux, réinventer le lien*, Presses universitaires de France, Paris.
- Porcher J., 2002b. L'esprit du don, archaïsme ou modernité de l'élevage : éléments pour une réflexion sur la place des animaux d'élevage dans le lien social. *Revue du Mauss*, 20, 245-262, <<http://www.cairn.info/revue-du-mauss-2002-2-page-245.htm>> (consulté le 10 mars 2018).
- Porcher J., 2011/2014. *Vivre avec les animaux, une utopie pour le xxi^e siècle*, La Découverte, Paris.
- Porcher J., 2013. Ce que les animaux domestiques nous donnent en nature. *Revue du Mauss*, 2(42), 49-62.
- Porcher J., à paraître. *Cause animale, cause du capital*, Éditions Le Bord de l'eau.

Porcher J., Daru E., 2005. Concevoir des alternatives à l'organisation industrielle du travail en élevage. Un camion pour le transport et l'abattage des animaux. Inra-Sad, *FaçSade*, 23.

Porcher J., Lecrivain E., Savalois N., Mouret S., 2014. *Livre blanc pour une mort digne des animaux*, Éditions du Palais.

Reber B., 2011. *La démocratie génétiquement modifiée. Sociologies éthiques de l'évaluation des technologies controversées*, Presses de l'Université de Laval.

Ricoeur P., 1990. *Soi-même comme un autre*, Seuil.

Von Schomberg R., 2011. *Towards Responsible Research and Innovation in the Information and Communication Technologies and Security Technologies Fields*, Commission européenne, Bruxelles, 217 p.